

### **34 - Projet d'aménagement des Vaïtes - Acquisition de terrain rue Anne Frank à Mme Simone SEYDEL**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Mme Simone SEYDEL, demeurant 92 avenue Jeanne d'Arc à Saint-Brévin les Pins, a proposé de céder à la commune une parcelle de terrain sise rue Anne Frank et cadastrée section CK n° 112.

D'une surface de 742 m<sup>2</sup>, cette parcelle est classée en zone 2 AUh du PLU au cœur du projet d'aménagement des Vaïtes.

France Domaine a estimé à 7 € la valeur vénale du m<sup>2</sup> de terrain. Une proposition a été adressée à Mme SEYDEL au prix de 8 €/m<sup>2</sup>, soit 5 936 €. Un accord est intervenu selon les modalités suivantes :

- acquisition à Mme SEYDEL Simone de la parcelle CK n° 112 au prix de 5 936 €,
- versement d'une indemnité de remploi d'un montant de 1 140,40 €,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 7 076,40 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.612.30100.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [6 abstentions du Groupe UMP - NC et 1 abstention du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN)] en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.*